

5.4 Projet de rénovation des façades de l'école de la Gradelle : vote du crédit d'étude et de financement (CHF 700'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Favarger.

M. Favarger relève en premier lieu que le crédit est important pour une étude. La commission Bâtiments et Infrastructures a longuement posé des questions sur tout ce qu'il contenait et l'a préavisé favorablement par 6 voix pour et une abstention. Elle a estimé qu'il y aurait ainsi un outil pour savoir comment réaliser au mieux cette rénovation relativement profonde de l'école de la Gradelle, construite dans les années 60, selon des normes thermiques et environnementales qui ne sont pas satisfaisantes. La rénovation elle-même va ensuite coûter très cher. Ceci dit, à nouveau, on peut considérer ce crédit comme une promesse d'économies sur le futur en évitant des surcoûts dans la mesure où la consommation d'énergie de l'école sera extrêmement réduite. Il y aura aussi une solution tout à fait adaptée en ce qui concerne les toitures végétalisées et les capteurs solaires. Il est vrai que plusieurs classes de l'école de la Gradelle sont fermées parce que le nombre d'enfant dans le quartier est inférieur à ce qu'il était au moment de sa réalisation. Cependant, on sait aussi que cela ne va pas durer pour deux raisons. Il y aura des constructions aux alentours la structure des âges de la population va se modifier, les premiers locataires qui sont maintenant vieillissant vont céder la place aux plus jeunes. Dans dix ans, il y aura donc un renouvellement de locataires justifiant ainsi avec plus d'évidence l'école de la Gradelle. Pour toutes ces raisons, la commission encourage le Conseil municipal à préaviser favorablement le crédit demandé.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet relève également qu'il s'agit d'un crédit d'études important. Il a été préavisé favorablement par la commission par 6 voix pour et 3 absentions.

Le président passe la parole à M. le Maire.

M Locher rappelle qu'il s'agit de concrétiser un projet issu de la précédente législature, suite à un concours qui a été lancé dans le but de rénover l'enveloppe de ce bâtiment dans le plus grand respect de sa qualité architecturale. Ce bâtiment a également été choisi dans le cadre de la progressive mise aux normes énergétiques des bâtiments publics car il existe actuellement une déperdition importante de chaleur. Dans le cadre du projet, il s'agit de refaire l'intégralité de l'enveloppe extérieure du bâtiment, mais il ne s'agit pas d'une réfection complète du groupe scolaire. Les travaux d'isolation se feront par l'intérieur au niveau de la façade sud mais il n'est pas question de traiter les faux-plafonds, par exemple. L'entier des coûts a été expliqué par les lauréats du concours. À noter que le crédit d'études est à mettre au regard du futur crédit d'engagement qui sera à hauteur d'un certain nombre de millions.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek souligne que cette délibération montre les limites des compétences des membres de ce Conseil qui doivent juger si un crédit est correct et raisonnable. Etant elle-même bétienne de ce type d'honoraires techniques, il faudrait solliciter des conseils auprès de spécialistes en la matière, lesquels pourraient donner une indication plus fiable sur ces montants. Elles s'est renseignée auprès de connaissances qui ne lui ont pas donné d'autre précision que celle de dire que ces frais paraissaient corrects, mais à titre personnel, elle s'abstiendra, comme elle l'a fait en séance de commission.

M. Fassbind tient à préciser que le projet lui tient beaucoup à cœur car la volonté consiste à favoriser des actions, plutôt que des analyses en s'attaquant au bâtiment qui a le plus de problèmes énergétiques. À ce titre, le travail en commission de ce Conseil a fonctionné et la Commune est devant un cas exemplaire qu'il convient désormais de mener à bien. De par son expérience, les coûts de construction et les montants d'honoraires lui paraissent corrects. Les soumissions permettront au demeurant de comparer les offres pour être certain de payer le juste prix et s'assurer ainsi que les deniers de la Commune sont bien utilisés.

Mme Hochuli ne va pas s'opposer au crédit mais elle se demande si les techniques utilisées seront efficaces parce que le toit de l'école de la Gradelle a déjà été refait trois fois. Il devrait tenir au moins 25 ans et elle espère qu'il en sera ainsi.

M. Perrin n'était pas présent en séance de commission mais dans le cas particulier, il faut être conscient que le coût des travaux sera de l'ordre de CHF 7 millions, voire CHF 6 millions et demi, après soumissions. D'autre part, les montants d'honoraires proposés résultent d'un concours et on ne peut pas les mettre en concurrence. On peut en discuter et ils peuvent être réadaptés en fonction du coût de l'objet. En ce qui concerne la toiture, M. Perrin rappelle qu'il s'agit effectivement d'un troisième traitement, mais dans l'intervalle, les matériaux ont évolué et on connaît les raisons des défaillances précédentes. Il s'agissait de bâches qui n'ont pas résisté à des rayonnements intenses. M. Perrin pense que ce crédit d'étude doit être voté sachant aussi que l'on peut mieux définir actuellement les coûts et les honoraires, selon la norme SIA.

Le président fait un parallèle avec un point précédent : il faut payer pour savoir combien cela coûte dans le domaine de la construction !

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE DE LA GRADELLE : VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE FINANCEMENT (CHF 700'000.– TTC)

Vu les articles 30, lettres a) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'offre d'honoraires transmise par le bureau d'architecture retenu à l'issue d'un concours,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments et Infrastructures exprimé par 6 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 3 septembre 2012,

vu le préavis favorable de la commission Finances exprimé par 6 voix pour et 3 abstentions lors de sa séance du 4 septembre 2012,

sur proposition du Conseil administratif,

•

le Conseil municipal, **par 19 voix pour et 2 abstentions**,

DÉCIDE de mettre en route une étude en vue d'élaborer un projet relatif à la rénovation des façades de l'école de la Gradelle;

d'ouvrir au Conseil administratif, pour la réalisation de cette étude, un crédit de CHF 700'000.– TTC;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de cette étude sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'intégrer, en cas de réalisation du projet, les frais d'étude engagés dans le crédit d'engagement qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti au moyen de 30 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 21.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif".

6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Sobanek, en tant que Présidente de la commission Affaires sociales, rappelle que pour la sortie des aînés, une participation de CHF 20.– a été demandée, parce que les années précédentes, il y avait souvent des désistements de dernière minute. Cette